



QUALITÉ DE L'AIR ET RISQUE DE CONDAMNATION DE LA FRANCE : ATMO FRANCE AU SERVICE DE L'ACTION

ATMO France, qui fédère les Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA), a pris connaissance de la décision de la Commission Européenne de renvoyer la France devant la Cour de Justice de l'Union.

La décision européenne concerne des territoires spécifiques pour lesquels les acteurs locaux se sont mobilisés via la rédaction de feuilles de route. Le réseau des AASQA continuera à accompagner les pouvoirs publics pour permettre la reconquête de la qualité de l'air dans ces zones dites « en dépassement » ainsi que sur tout le territoire national. Il continuera à mobiliser ses outils, ressources et expertises (inventaires d'émissions, cartes stratégiques de l'air, diagnostics territoriaux et simulation d'impact des politiques prévues et menées etc.) pour suivre l'efficacité des plans d'action et atteindre cet impératif d'intérêt général.

Pour renforcer l'efficacité des feuilles de route, ATMO France a proposé lors du dernier Conseil National de l'Air d'étudier la possibilité d'introduire des plafonds d'émissions territorialisés pour les polluants de l'air.

Ces plafonds se présenteraient sous la forme d'objectifs adaptés aux territoires, qui permettraient d'améliorer la lisibilité dans l'action publique et des efforts fournis par les parties prenantes pour reconquérir la qualité de l'air, avec des étapes affichées et compréhensibles par le grand public.

Comme elles le font pour connaître la qualité de l'air respiré avec des données fiables, précises et en temps réel, les AASQA peuvent accompagner les pouvoirs publics dans la détermination de ces plafonds d'émission territoriaux et aider à la construction et à l'évaluation de plans d'actions pour les atteindre.

ATMO France indique finalement que si beaucoup de données sont déjà disponibles sur les sites des AASQA, le réseau a engagé depuis 2 ans un travail pour faciliter leur utilisation par les citoyens et le tissu économique. Le 19 septembre prochain, à l'occasion de la Journée Nationale de la Qualité de l'Air, les AASQA ont ainsi prévu de mettre à disposition une grande partie des données qu'elles produisent, en open data.

Guy Bergé, Président d'ATMO France
Jean-Félix Bernard et **Jacques Patris**,
Représentants d'ATMO France au Conseil National de l'Air

CONTACT PRESSE

Marine TONDELIER

Déléguée Générale

Mob. : 06 84 86 15 78

marine.tondelier@atmo-france.org

ATMO France - Réseau des Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA)
7, rue Crillon - 75004 Paris

Toute notre actualité sur :

<http://www.atmo-france.org/fr/>

AASQA :

40 ans d'expertise en matière de surveillance de la qualité de l'air, d'information de la population et d'évaluation des actions menées pour sa reconquête

Le Code de l'Environnement confie la mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air aux AASQA (Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air) depuis la Loi sur l'Air, dite Loi LAURE, du 30 décembre 1996. Ces associations s'étaient fondées dans les années 1970 et sont donc désormais agréées par l'État.

Le réseau national se compose aujourd'hui de 19 AASQA (une par région administrative de métropole et d'outre-mer). Elles emploient au total **plus de 550 salariés**.

Elles ont pour **principales missions** de :

- **Surveiller et prévoir la qualité de l'air** par des **mesures**, des **modélisations (cartographies et scénarisations)** et des **inventaires** (cadastres d'émissions air et énergie). Leur **champ d'intervention** couvre un large panel de polluants règlementés (particules, oxydes d'azote et de soufre, ozone, ..) **étendu aux gaz à effet de serre, à l'air intérieur, aux pesticides dans l'air, aux pollens, aux odeurs...**
- **Informé pour sensibiliser** la population et les acteurs locaux au quotidien et en cas d'épisodes de pollution
- **Accompagner les décideurs** par **l'évaluation des actions** de lutte contre la pollution de l'air et **de réduction de l'exposition** de la population à la pollution de l'air mais aussi les dispositifs préfectoraux d'alerte.
- **Améliorer les connaissances et participer aux expérimentations innovantes** sur les territoires.

Fédérées par ATMO France, les AASQA travaillent en réseau pour **partager leur expertise et mettre leurs moyens en commun**.

Ces AASQA ont des **spécificités** qui sont aussi des **atouts** :

- Ce sont des organismes de **type associatif, agréés par l'État**
- Leur **gouvernance est quadripartite** (État, Collectivités, Entreprises, Associations et personnalités qualifiées santé/environnement)
- Leur **financement est diversifié** (État, Collectivités, Entreprises via des dons libératoires de Taxes Générales sur les Activités Polluantes), ce qui garantit leur **neutralité** et leur **indépendance**.
- Leur **ancrage territorial** les place au **plus près des acteurs locaux**, dont les collectivités territoriales, et en font des lieux uniques pour des diagnostics partagés et des actions concertées sur la qualité de l'air à l'échelle d'une région
- Les informations qu'elles produisent sont des **données de référence, fiables et transparentes**, les indicateurs qu'elles établissent le sont de façon homogène sur l'ensemble du territoire national
- Leur approche est transversale sur les **enjeux croisés air/climat/énergie** et couvre la qualité de l'air extérieur et intérieur.

Ces vingt dernières années, les AASQA sont progressivement passées d'une **logique de surveillance stricte à une logique d'aide à la décision auprès des décideurs** en particulier les collectivités territoriales, à travers leur capacité à accompagner et évaluer les actions menées pour améliorer la qualité de l'air.

Fortes de l'équilibre des acteurs réunis dans leur gouvernance, **les AASQA sont reconnues comme des acteurs de la transition écologique au plus près des citoyens et des décideurs**, présents durablement dans les territoires et en mesure d'évaluer et de suivre, de manière indépendante, l'efficacité des plans d'actions sur la qualité de l'air : Plan de Protection de l'Atmosphère, Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires devant inclure les anciens Schémas Régionaux Climat-Air-Énergie (SRCAE); Plan Climat Air Énergie Territorial ; Plan de Déplacement Urbain ; Plan Local d'Urbanisme intercommunal ; Plan Régional Santé-Environnement, etc.